

Le 25 mars 2024

217 rue Marcoz,
73000 Chambery
vincent.biays@orange.fr
06 80 01 82 51

Siret 335 214 698 0007B
APE 742A

REVISION DU PLU

Réunion n°13 - réunion OAP et règlement écrit - 25 mars 2024

Participants : Mme BARBARIN (maire) - Mme BOUQUET - M. VALERIOTI - Mme MELOTTO - Mme FERRIER - M. CORDOVADO - M. PAMBRUN (Excusé) - Mme PACCALLET (excusé)
Mme GILLET (secrétaire de mairie) - Mme GENAUDY (agence 01 - excusée)

La réunion commence par un point sur les échanges avec les PPA à propos de la consommation d'espace. On note l'avis divergent entre le SCOT et la DDT sur ce sujet.

Le débat s'oriente sur la volonté des élus d'inscrire une zone constructible à l'extrémité nord du Chauchay pour environ 2.500 m². VB rappelle que la DDT n'est pas très favorable à ce choix. Il faudra apporter des éléments de justification solides si on souhaite maintenir ce site. Dans cette hypothèse, il faudra inscrire une OAP pour garantir un usage optimum des surfaces.

Présentation de l'OAP «la Chapelle» :

- Redéfinir une zone AU de 7 à 8.000 m² en coupant la pointe et en élargissant aux parcelles 190 à 195
- Sur les parcelles 190 à 195 : localiser le petit collectif
- Hypothèse 1 avec accès aval par la RD
- Hypothèse 2 avec accès amont par la route communale des Balmettes
- Prévoir un jardin public / parc de jeux dans le triangle entre les routes.
- Programme de construction : 4 logements individuels isolés, 7 logements individuels groupés, 6 logements collectifs. Programme total : 17 logements pour un terrain d'environ 7.200 m² soit une densité de 23 logements à l'hectare.

Prochaines réunions :

- 08 avril à 19h : réunion publique n°2 - présentation du PADD et de l'avant-projet de zonage
- 25 avril à 14h : réunion n°14 avec les conseils de la DDT sur l'OAP de la Chapelle
- 29 avril à 14h : réunion n°15 - travail sur le règlement écrit

